



Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

Edition 2018

AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
et l'égide de la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

LA SEMAINE DU *Cheval*

CHAMPIONNAT DU MAROC | DU 02 au 08 Juillet 2018
SAUT D'OBSTACLES - DRESSAGE

 Dar Es Salam - Rabat



II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent

au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Approuvé par la FRMSE

Rabat, le 11 JUN 2018



Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1-Organisateur

Nom : **Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres**

Adresse : **Dar Es Salam Rabat**

Email : **contact@frmse.ma**

Website : **www.frmse.ma**

Tel : **05 37 75 44 24 - 05 37 66 38 38**

Fax : **05 37 75 47 38**

2 - Comité d'organisation

Président de l'événement : **Charif Moulay Abdellah Alaoui**

Responsable Compétition : **Nadia Chahbi**

Responsable Communication : **Nabila Khouimi**

Responsable Événementielle : **Achouaq Zerhouni**

3 - Officiels

SAUT D'OBSTACLES

- **Juges :**

Bachir El Bouhali Chouqui

Bensalah Saad

Fakir Badre

Jabri Driss

Sadike Abdelkrim

Chnaoui El Mostapha

Ziane Fayrouz

- **Chefs de Piste**

Rossato Paolo

Kamsa Aziz

Marzouki Ahmed

Quaddar Noelle

Benkhraba Chafiq

- **Commissaires au Paddock**

Longis Michel

El Anaya Khalid

Zagharia Abdelilah

Moutaouakki IMouad

Cne Adil Azzi

Cne Sahmi Amine

Cne El Azher Hassan

- **Vétérinaires**

Mabrouk Ahmed

Karom Abdelghafour

- Chronométrateurs
Ikkari Fekri
Azzab Khalid
Korchi Toufik
- Médecin
Gendarmerie Royale
Protection civile
- Maréchal Ferrant
Abdesslami Abdelmoutaleb

DRESSAGE

- Juges :
Baud José
Bachir El Bouhali Chouqui
Abdelouarith Ymad
- Commissaires au paddock
Longis Michel
El Anaya Khalid
Zagharia Abdelillah
Moutaouakkil Mouad
Cne Adil Azzi
Cne Sahmi Amine
Cne El Azher Hassan
- Vétérinaires
Mabrouk Ahmed
Karom Abdelghafour
- Médecin
Gendarmerie Royale
Protection civile
- Maréchal Ferrant
Abdesslami Abdelmoutaleb

II - Conditions Spécifique Technique

1- Carrière de compétition :

Dimension : 118 x 68

Type de sol : Sable T&C

2 - Carrière de détente

Dimension : 64 x 45

Type de sol : Sable T&C

3 - Ecuries

Chef d'écurie : Ichahrar Youssef

Type de Boxe : Boxe démontable

Taille des boxes : 3m x 3m

Tous les chevaux participant à la semaine du cheval 2018 doivent être obligatoirement logés dans l'enceinte de l'événement.

➤ Ouverture des écuries

Du Vendredi 29 juin au Samedi 30 juin 2018 de 9h00 à 16h00

Tarif forfaitaire : 300 dhs inclus dans le prix de l'engagement (pour les chevaux et ou poneys qui participent à 2 championnats, le montant du box supplémentaire leur sera remboursé le lendemain de la clôture des engagements)

Seules les personnes ayant une accréditation sont autorisées à entrer au sein des écuries.

Rappel : Les chevaux participant à l'épreuve spéciale ne seront pas logés dans l'enceinte de la compétition.

4 - Accréditation

Il est autorisé par cavalier :

- 01 accompagnant
- 01 entraîneur
- Palefrenier (sous réserve du quota suivant : 1 palefrenier / 3 chevaux)

5 - Prix d'engagements (prix du box inclus)

| Cadet | Criterium | Junior | Jeunes cavaliers | Senior | Senior A | Militaire A | Militaire B | Epreuve Spéciale | Special Olympics Maroc | Club |
|---------|-----------|---------|------------------|----------|----------|-------------|-------------|------------------|------------------------|-------------------------------|
| 900 dhs | 900 dhs | 900 dhs | 900 dhs | 2800 dhs | 1900 | 1100 dhs | 1100 dhs | 300 dhs | 0 dhs | 3600 dhs / 900 dhs par couple |

| Senior C | Senior B | Amateur | Poney A | Poney B | Poney C | Dressage A | Dressage B | Dressage Poney A | Dressage Poney B | Dressage Poney C |
|----------|----------|---------|---------|---------|---------|------------|------------|------------------|------------------|------------------|
| 1100 dhs | 1100 dhs | 900 dhs | 700 dhs | 700 dhs | 700 dhs | 900 dhs | 700 dhs | 600 dhs | 600 dhs | 600 dhs |

Les engagements et règlement doivent être effectués via l'IT système.

- IMPORTANT -

Mardi 19 Juin 2018 : Date limite d'engagement (payement inclus) via l'IT système.

Les cavaliers qui obtiendront leur qualification après le 24/06 pourront s'engager le lundi 25 Juin 2018.

Remboursement d'engagement :

- non présentation du cheval à la visite vétérinaire : aucun

- cheval non apte à participer suite à la visite vétérinaire : remboursement de 50% du montant de l'engagement (box inclus)

6 - Visite vétérinaire

Un programme prévisionnel (horaires de présentation) sera publié.

7- Programme

| <i>N° d'épreuve</i> | <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Epreuve</i> | <i>Barème</i> |
|---------------------------------|-------------|--------------------------|---|--------------------------------------|
| Lundi 02 juillet 2018 | | | | |
| 1 | 02/07/2018 | 09H00 | Championnat du Maroc Cadet 1ère épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 2 | 02/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Spécial Olympics Qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 3 | 02/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Amateur 1ère épreuve qualificative | En deux phases - FRMSE 274 5.6 |
| 4 | 02/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Jeune cavalier 1ère épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| 5 | 02/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Club 1ère épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 6 | 02/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Junior 1ère épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| 7 | 02/07/2018 | 21h00 Nocturne | Championnat du Maroc Senior C 1ère épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| Mardi 03 juillet 2018 | | | | |
| 8 | 03/07/2018 | 09h00 | Championnat du Maroc Poney A 1ère épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 9 | 03/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney B 1ère épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 10 | 03/07/2018 | A la suite | Coupe du Maroc Poney C 1ère épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 11 | 03/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Critérium 1ère épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 12 | 03/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior B 1ère épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| 13 | 03/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Amateur 2ème épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 14 | 03/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage A Qualificative | Reprise n° 6-2 |
| 15 | 03/07/2018 | 21h00 Nocturne | Championnat du Maroc Dressage B Qualificative | Reprise n° 3-2 |
| Mercredi 04 juillet 2018 | | | | |
| 16 | 04/07/2018 | 09h00 | Championnat du Maroc Dressage Poney A Qualificative | Reprise n° 1 |
| 17 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage Poney B Qualificative | Reprise n° 1 |
| 18 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage Poney C Qualificative | Reprise n° 1 |
| 19 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior B 2ème épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |

| | | | | |
|---------------------------------|------------|-------------------------------|---|--------------------------------------|
| 20 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Junior 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 21 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior C 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 22 | 04/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Club 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 23 | 04/07/2018 | 21h00 Nocturne | Championnat du Maroc Senior A 1 ^{ère} épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| Jeudi 05 juillet 2018 | | | | |
| 24 | 05/07/2018 | 09h00 | Championnat du Maroc Cadet 2 ^{ème} épreuve qualificative | En deux phases - FRMSE 274 5.6 |
| 25 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney A 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 26 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney B 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 27 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney C 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A sans chrono - FRMSE 238 1.1 |
| 28 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior A 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 29 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Amateur Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 30 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior 1 ^{ère} épreuve qualificative | Barème C - FRMSE 239 |
| 31 | 05/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Jeune cavalier 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 32 | 05/07/2018 | A la suite Nocturne | Epreuve Spéciale | Winning round - 276.2 |
| Vendredi 06 juillet 2018 | | | | |
| 33 | 06/07/2018 | 09h00 | Championnat du Maroc Dressage B Finale | Reprise n° 4-2 |
| 34 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage A Finale | Prix St Georges |
| 35 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage Poney C Finale | Reprise n° 2 |
| 36 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage Poney B Finale | Reprise n° 2 |
| 37 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Dressage Poney A Finale | Reprise n° 2 |
| 38 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Critérium 2 ^{ème} épreuve qualificative | En deux phases - FRMSE 274 5.6 |
| 39 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Militaire A Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 40 | 06/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Militaire B Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 41 | 06/07/2018 | 21h00 Nocturne | Championnat du Maroc Senior 2 ^{ème} épreuve qualificative | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |

Samedi 07 juillet 2018

| | | | | |
|----|------------|--------------------------|---|------------------------------------|
| 42 | 07/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Jeune cavalier Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 43 | 07/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Spécial Olympics Finale | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |
| 44 | 07/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior A Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 45 | 07/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior B Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 46 | 07/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior C Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 47 | 07/07/2018 | 21h00 Nocturne | Championnat du Maroc Club Finale | Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1 |

Dimanche 08 juillet 2018

| | | | | |
|----|------------|------------|--|-----------------------------|
| 48 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney A Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 49 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney B Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 50 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Poney C Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 51 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Cadet Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 52 | 08/07/2018 | 09h00 | Championnat du Maroc Critérium Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 53 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Junior Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |
| 54 | 08/07/2018 | A la suite | Championnat du Maroc Senior Finale | En deux manches 273.2.3.3.2 |

6- Compétitions

Lundi 02/07/2018

Epreuve 1 (09H00)

Championnat du Maroc Cadet

1ère épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 000 dhs 2ème : 700 dhs 3ème : 600 dhs 4ème : 500 dhs 5ème : 400 dhs

Epreuve 2 (A la suite)

Championnat du Maroc Spécial Olympics

Qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Hauteur : 0.40-0.60 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 2000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 600 dhs 2ème : 500 dhs 3ème : 400dhs 4ème : 300 dhs 5ème : 200 dhs

Epreuve 3 (A la suite)

Championnat du Maroc Amateur

1ère épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : 0.90-1.00 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 100 dhs 2ème : 800 dhs 3ème : 700dhs 4ème : 600 dhs 5ème : 500 dhs

Epreuve 4 (A la suite)

Championnat du Maroc Jeune cavalier

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs 2ème : 1 200 dhs 3ème : 1 100 dhs 4ème : 1 000 dhs 5ème : 900 dhs

Epreuve 5 (A la suite)

Championnat du Maroc Club

1ère épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1^{ère} : 2 000 dhs 2^{ème} : 1 700 dhs 3^{ème} : 1 600 dhs 4^{ème} : 1 500 dhs 5^{ème} : 1 400 dhs

Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle

Epreuve 6 (A la suite)

Championnat du Maroc Junior

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs 2ème : 1 200 dhs 3ème : 1 100 dhs 4ème : 1 000 dhs 5ème : 900 dhs

Epreuve 7 (21H00)- Nocturne

Championnat du Maroc Senior C

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 8200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1^{ère} : 2 000dhs 2^{ème} : 1 700 dhs 3^{ème} : 1 600 dhs 4^{ème} : 1 500 dhs 5^{ème} : 1 400 dhs

Mardi 03/07/2018

Epreuve 8 (9H00)

Championnat du Maroc Poney A

1ère épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325m/min

Hauteur : 0.40-0.60 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2600 dhs

Epreuve 9 (A la suite)

Championnat du Maroc Pony B

1ère épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.60-0.80 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2600 dhs

Epreuve 10(A la suite)

Championnat du Maroc Pony C

1ère épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.80-1.00 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2 600 dhs

Epreuve 11 (A la suite)

Championnat du Maroc Critérium

1ère épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 4 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 200 dhs 2ème : 900 dhs 3ème : 800dhs 4ème : 700 dhs 5ème : 600 dhs

Epreuve 12 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior B

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs 2ème : 1 700 dhs 3ème : 1 600 dhs 4ème : 1 500 dhs 5ème : 1 400 dhs

Epreuve 13 (A la suite)

Championnat du Maroc Amateur

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350 m/min

Hauteur : 0.90-1.00 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 100 dhs 2ème : 800 dhs 3ème : 700 dhs 4ème : 600 dhs 5ème : 500 dhs

Epreuve 14 (21H00)- Nocturne

Championnat du Maroc Dressage A

Qualificative

Reprise 6-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 9 100 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 500 dhs 2ème : 2 100 dhs 3ème : 1 800 dhs 4ème : 1 500 dhs 5ème : 1 200 dhs

Epreuve 15 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage B

Qualificative

Reprise 3-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs 2ème : 1 200 dhs 3ème : 1 100 dhs 4ème : 1 000 dhs 5ème : 900 dhs

Mercredi 04/07/2018

Epreuve 16 (9H00)

Championnat du Maroc Dressage Poney A

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs 2ème : 600 dhs 3ème : 500 dhs 4ème : 400 dhs 5ème : 300 dhs

Epreuve 17 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage Poney B

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs 2ème : 600 dhs 3ème : 500 dhs 4ème : 400 dhs 5ème : 300 dhs

Epreuve 18 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage Poney C

Qualificative

Reprise 1

Nombre de poneys par cavalier : 1

Dotation globale : 2 600dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 800 dhs 2ème : 600 dhs 3ème : 500 dhs 4ème : 400 dhs 5ème : 300 dhs

Epreuve 19 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior B

2ème Qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Hauteur : 1.20 -1.25 m

Vitesse : 350m/min

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs 2ème : 1 700 dhs 3ème : 1 600 dhs 4ème : 1 500 dhs 5ème : 1 400 dhs

Epreuve 20 (A la suite)

Championnat du Maroc Junior

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs 2ème : 1 200 dhs 3ème : 1 100 dhs 4ème : 1 000 dhs 5ème : 900 dhs

Epreuve 21 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior C

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10- 1,15m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs 2ème : 1700 dhs 3ème : 1 600 dhs 4ème : 1 500 dhs 5ème : 1 400 dhs

Epreuve 22 (A la suite)

Championnat du Maroc Club

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20- 1.25 m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Dotation globale : 8 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 2 000 dhs 2ème : 1700 dhs 3ème : 1 600 dhs 4ème : 1 500 dhs 5ème : 1 400 dhs

Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle

Epreuve 23 (21h00)- Nocturne

Championnat du Maroc Senior A

1ère épreuve qualificative

Barème C – FRMSE 239

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 11 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 3 000 dhs 2ème : 2 600 dhs 3ème : 2 200 dhs 4ème : 1 800 dhs 5ème : 1 400 dhs

Jedi 05/07/2018

Epreuve 24 (09h00)

Championnat du Maroc Cadet

2ème épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 3 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 000 dhs 2ème : 700 dhs 3ème : 600 dhs 4ème : 500 dhs 5ème : 400 dhs

Epreuve 25 (A la suite)

Championnat du Maroc Poney A

2ème épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/ min

Hauteur : 0.40-0.60 m

Cagnotte globale : 2 600 dhs

Epreuve 26 (A la suite)

Championnat du Maroc Poney B

2ème épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.60-0.80 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2 600 dhs

Epreuve 27 (A la suite)

Championnat du Maroc Poney C

2ème épreuve qualificative

Barème A sans chrono – FRMSE 238 1.1

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.80-1.00 m

Nombre de poneys par cavalier : 1

Cagnotte globale : 2 600 dhs

Epreuve 28 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior A

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Hauteur : 1.30- 1.35 m

Vitesse : 350m/min

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 11 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 3 000 dhs 2ème : 2 600 dhs 3ème : 2 200 dhs 4ème : 1 800 dhs 5ème : 1 400 dhs

Epreuve 29 (A la suite)

Championnat du Maroc Amateur

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 0.90-1.00 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 6 000 dhs

Médaille d'or : 2 500dhs

Médaille d'argent : 2 000dhs

Médaille de bronze : 1 500 dhs

Epreuve 30 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior

1ère épreuve qualificative

Barème C –FRMSE 239

Hauteur : 1.40-1.45 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 26 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 8 000 dhs 2ème : 6 000 dhs 3ème : 5 000 dhs 4ème : 4 000 dhs 5ème : 3 000 dhs

Epreuve 31 (21H00)- Nocturne

Championnat du Maroc Jeune cavalier

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 5 700 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 500 dhs 2ème : 1 200 dhs 3ème : 1 100 dhs 4ème : 1 000 dhs 5ème : 900 dhs

Epreuve 32 (A la suite) Nocturne

Epreuve Spéciale

Hauteur : 1.20-1.25 m

Winning Round 276.2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Autorisée aux cavaliers licenciés cadet, critérium, junior et senior

Dotation globale : 10 000 dhs

La dotation globale sera divisée selon axe de modification (Epreuve 1.20-1.25)

Vendredi 06/07/2018

Epreuve 33 (09h00)

Championnat du Maroc Dressage B

Finale

Reprise 4-2

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 3 A

Dotation globale : 6 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 500 dhs

Médaille d'argent : 2 000 dhs

Médaille de bronze : 1 500 dhs

Epreuve 34 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage A

Finale

Reprise Prix St Georges

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 3 A

Dotation globale : 9 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 500 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 500 dhs

Epreuve 35 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage Poney C

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 36 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage Poney B

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 37 (A la suite)

Championnat du Maroc Dressage Poney A

Finale

Reprise 2

Nombre de poneys par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers ayant obtenu un minimum de 55% des points de la reprise 1

Dotation globale : 3 800dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 38 (A la suite)

Championnat du Maroc Critérium

2ème épreuve qualificative

En deux phases – FRMSE 274 5.6 (Temps différé)

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 4 200 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 1 200 dhs 2ème : 900 dhs 3ème : 800dhs 4ème : 700 dhs 5ème : 600 dhs

Epreuve 39 (A la suite)

Championnat du Maroc Militaire A

Finale

En deux manches -273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

Epreuve 40 (A la suite)

Championnat du Maroc Militaire B

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

Epreuve 41)- Nocturne

Championnat du Maroc Senior

2ème épreuve qualificative

Barème A au chrono - FRMSE 238 2.1

Vitesse : 375m/min

Hauteur : 1.40-1.45 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation globale : 26 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

1ère : 8 000 dhs 2ème : 6 000 dhs 3ème : 5 000 dhs 4ème : 4 000 dhs 5ème : 3 000 dhs

Samedi 08/07/2017

Epreuve 42 (09h00)

Championnat du Maroc Jeune cavalier

Finale

En deux manches -273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 7 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 000 dhs

Médaille d'argent : 2 500 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

Epreuve 43 (A la suite)

Championnat du Maroc Spécial Olympics

Finale

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 000dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 000 dhs

Médaille de bronze : 500dhs

Epreuve 44 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior A

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 12 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 5 000 dhs

Médaille d'argent : 4 000 dhs

Médaille de bronze : 3 000 dhs

Epreuve 45 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior B

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9000dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 4 000dhs

Médaille d'argent : 3 000dhs

Médaille de bronze : 2 000dhs

Epreuve 46 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior C

Finale

En deux manches – 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 9 000 dhs

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 000 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

Epreuve 47 (21H00)- Nocturne

Championnat du Maroc Club

Finale

Barème A au chrono – FRMSE 238 2.1

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre d'équipe par club : 1

Composition de l'équipe : Minimum 3 / Maximum 4

Nombre maximum de partants : 5 premières équipes

Dotation globale : 9 600 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 4 000 dhs

Médaille d'argent : 3 200 dhs

Médaille de bronze : 2 400 dhs

Tenue imposée : Chaque équipe devra porter uniformément la veste aux couleurs du club apposée du logo, ainsi que sur le tapis de selle.

Barrage pour l'équipe entière pour départager les médailles

Dimanche 09/07/2017

Epreuve 48 (09h00)

Championnat du Maroc Pony A

Finale

En deux manches -273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.40-0.60 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 49(A la suite)

Championnat du Maroc Pony B

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.60- 0.80 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 50 (A la suite)

Championnat du Maroc Pony C

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 325 m/min

Hauteur : 0.80-1.00 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 3 800 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 1 500 dhs

Médaille d'argent : 1 300 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 51 (A la suite)

Championnat du Maroc Cadet

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.10-1.15 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 4 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 000 dhs

Médaille d'argent : 1 500 dhs

Médaille de bronze : 1 000 dhs

Epreuve 52 (A la suite)

Championnat du Maroc Critérium

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.20-1.25 m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 6 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 2 500 dhs

Médaille d'argent : 2 000 dhs

Médaille de bronze : 1 500 dhs

Epreuve 53 (A la suite)

Championnat du Maroc Junior

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 350m/min

Hauteur : 1.30-1.35 m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 7 500 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 3 000 dhs

Médaille d'argent : 2 500 dhs

Médaille de bronze : 2 000 dhs

Epreuve 54 (A la suite)

Championnat du Maroc Senior

Finale

En deux manches - 273.2.3.3.2

Vitesse : 375m/min

Hauteur : 1.40-1.45m

Nombre maximum de partants : 20 premiers cavaliers

Dotation globale : 60 000 dhs

La dotation globale sera divisée comme suit :

Médaille d'or : 30 000 dhs

Médaille d'argent : 20 000 dhs

Médaille de bronze : 10 000 dhs

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.



ENCADREMENT VETERINAIRE ET CONTROLE SANITAIRE **SEMAINE DU CHEVAL 2018**

La responsabilité de la FRMSE implique, aussi, la surveillance et le maintien de la santé et du bien-être des chevaux participant aux championnats et coupes à l'occasion de la Semaine du Cheval 2018. Et c'est dans ce cadre, qu'une antenne vétérinaire qualifiée a été mise en place pour assurer :

- Le contrôle sanitaire des chevaux à l'entrée de l'enceinte des compétitions.
- L'encadrement et le suivi sanitaire des chevaux participants.
- Le contrôle antidopage supervisé par le comité organisateur Fédéral.
- Le service de permanence et d'astreinte.

A- Attributions des vétérinaires en exercice durant la Semaine du Cheval:

I-Vétérinaire officiel du Concours

Les missions du Vétérinaire officiel du concours sont, entre autre :

- assurer le service d'urgence et de premiers soins depuis au moins trente minutes avant le premier départ de la journée jusqu'au moins trente minutes après la fin du dernier parcours de la journée.
- de prévoir, avant le début du concours, la possibilité d'évacuation de chevaux gravement malades ou blessés, vers la Clinique Fédérale.
- d'être le conseiller officiel pour les questions concernant la santé et le Bien-être des chevaux auprès du Comité Organisateur et du Jury de Terrain.
- de vérifier si toutes les mesures sont prises pour garantir la santé et le bien-être des chevaux.
- de prendre toutes mesures pour prévenir et contrôler les maladies contagieuses.
- d'effectuer les Contrôles Vétérinaires selon les modalités décrites dans le présent règlement vétérinaire (RV).
- de contribuer au bon déroulement des contrôles de produits interdits selon les modalités décrites dans le présent RV,
- de faire rapport auprès du Jury de Terrain et de la FRMSE de tout manquement concernant la santé et le bien être des chevaux participant à ce concours (article 005 du R.V ED. 2017)

2-Vétérinaires Adjoints

A l'occasion de la Semaine du Cheval 2018, le Comité Organisateur a prévu, en accord avec le Vétérinaire fédéral, des Vétérinaires Adjointes répondant, préalablement aux exigences de l'article 004. Ces derniers effectuent les mêmes missions que le vétérinaire officiel et sous l'autorité et la responsabilité de ce dernier (article 008 du R.V ED. 2017).

3-Vétérinaire Préleveur

A l'occasion de la Semaine du Cheval 2018, La FRMSE a fait appel à des Vétérinaires Préleveurs. Ceux-ci sont exclusivement chargés du contrôle des médications (article 011 du R.V ED. 2017).

4-Vétérinaire Privé

La Personne Responsable d'un cheval est autorisée, à ses frais et sous sa propre responsabilité, à faire appel en tout temps à son propre vétérinaire traitant.

Lorsque celui-ci est présent sur le lieu du concours, il est considéré comme Vétérinaire Privé.

Avant de pratiquer tout soin sous quelque forme que ce soit à un cheval participant à un concours, le Vétérinaire Privé doit :

- Obtenir l'accord du Vétérinaire Officiel du dit concours,
- Remplir les fiches relatives à son intervention,

La commission vétérinaire se réserve le droit d'accompagner le vétérinaire privé dans sa mission

Tout manquement à cette règle est considéré comme infraction aux règlements FRMSE (article 015 du R.V ED. 2017)

Tout vétérinaire exerçant une mission officiellement décrite dans le présent règlement s'engage à respecter les statuts, règlements, directives et décisions de la FRMSE.

B- Le contrôle sanitaire des chevaux à l'entrée de l'enceinte des compétitions.

Il est à rappeler, tout cheval ou poney engagé dans la semaine du Cheval 2018, doit être obligatoirement muni de son document d'accompagnement.

Le but de ce Contrôle Vétérinaire est:

- de vérifier l'identité du cheval par comparaison au signalement graphique et descriptif de son document d'identification.
- de vérifier, pour les concours de poneys, que le mesurage (taille au garrot) est conforme.
- de vérifier l'âge du cheval, si le concours ou des épreuves sont réservés aux jeunes chevaux.
- de vérifier si les exigences de la vaccination contre la grippe équine sont respectées.
- de procéder à un examen clinique afin de s'assurer que le cheval ne souffre d'aucune maladie infectieuse, contagieuse ou autre, ni d'aucune trace de cruauté.
- de procéder à un examen de l'aptitude sportive du cheval selon le protocole communément utilisé, en inspectant les allures au pas et au trot sur une distance d'au moins 20 m.

C- Les attributions de la personne responsable du cheval

Conformément au règlement général (RG), la Personne Responsable est normalement le concurrent qui monte le cheval pendant l'événement.

Si le concurrent est âgé de moins de 18 ans, la personne Responsable du cheval est le tuteur qui doit être présente pendant les compétitions et son nom doit être signalé au préalable au Président du Jury de Terrain.

Pour tout cheval ou poney engagé dans la semaine du Cheval 2018, la Personne Responsable (PR) doit s'engager à respecter les règlements de la FRMSE.

La PR doit présenter le document d'identification du cheval ainsi que le feuillet de vaccination contre la grippe équine lors de toute requête du Vétérinaire Officiel et du Jury de Terrain. Il doit mettre tout en œuvre pour que le Vétérinaire Officiel et le Vétérinaire Préleveur puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Lorsque le Vétérinaire Officiel estime qu'un cheval en raison de blessures graves doit être euthanasié, la Personne Responsable ou son représentant doit donner son accord par écrit. Cependant, si aucun d'entre eux ne peut être contacté dans des délais raisonnables, le Vétérinaire Officiel, en accord avec le président du jury, peut imposer d'effectuer une euthanasie pour raisons humanitaires.

La PR peut faire objet de sanctions appropriées tel que prévu par le règlement FRMSE si le cheval, qui est sous sa responsabilité, est soumis à toute forme de pratique illégale ou cruauté qui pourrait compromettre son bien-être.

Toute personne, dans l'enceinte du Concours, trouvée en possession de seringues, d'aiguilles ou de tout Produit Interdit ou contenant des substances prohibées, sera considérée comme ayant contrevenu aux règlements FRMSE et susceptible d'être sanctionnée.

Ces seringues, aiguilles et produits divers peuvent, en outre, être confisqués par le Vétérinaire Officiel ou par le Jury de Terrain et faire l'objet d'une recherche de Produit Interdit.

Les Personnes responsables sont censées savoir que :

- Les étiquettes des produits vétérinaires, préparations magistrales, préparations toniques, aliments industriels, etc. n'indiquent pas toujours la totalité des ingrédients constitutifs, avec comme conséquence qu'ils peuvent comporter des Produits Interdits empêchant leur emploi.
- De nombreux produits (gel/pommade) passent la barrière cutanée du cheval et peuvent être détectés par les analyses de contrôle des médications.

D- Contrôle antidopage:

La finalité de tous les concours organisés sous l'égide de la FRMSE est de mettre en concurrence les qualités de chevaux en bonne santé, dans des conditions équitables et sur la base exclusive de leur potentiel propre.

Le contrôle des médications a pour objectif :

- d'effectuer tous les prélèvements nécessaires pour rechercher la présence d'un Produit Interdit dans les tissus, fluides corporels ou excréments du cheval.
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence la présence d'une désensibilisation (temporaire ou permanente) ou d'une hypersensibilisation (de quelque façon que ce soit) d'un membre ou d'une partie de celui-ci;
- d'effectuer tous les examens nécessaires pour mettre en évidence toute autre procédure destinée à modifier la performance d'un cheval ou cacher un problème de santé sous-jacent et donc falsifier le résultat d'une épreuve.

L'expression Produit Interdit fait référence à un produit, y compris les métabolites d'un tel produit et leurs isomères, de provenance extérieure au cheval, qu'il soit ou non endogène, et visé par la liste des Produits Interdits qui sera publiée par la FRMSE.

Les Prélèvements pour recherche de Produits Interdits doivent être effectués par un Vétérinaire Préleveur désigné par la FRMSE.

Les contrôles des médications en fonction des différentes disciplines ne seront annoncés publiquement que durant les compétitions.

Les frais de prélèvements et d'analyses sont à charge de la FRMSE. Toutefois ils seront mis à charge de la Personne Responsable lorsque le contrôle de médication se révèle positif.

Les éventuels frais de contre-expertise sont à charge de la Personne Responsable.

Le choix des chevaux soumis au contrôle des médicaments est effectué à n'importe quel moment du concours par le Jury de Terrain, après consultation du Vétérinaire Officiel.

Ce choix peut être effectué selon l'un des protocoles :

- Par tirage au sort sur la base de la liste de départ avant le début de l'épreuve; cette liste n'exclue pas les non-partants présent sur l'enceinte du concours.
- Par choix dans les cinq premiers chevaux classés,
- Cas des chevaux, objets de réclamation par un des concurrents (la réclamation doit être écrite officiellement au président du jury) ou un membre des officiels sur des suspicions de présence de produits interdits.

Tout cheval engagé dans la semaine du cheval peut faire l'objet d'un contrôle de produits interdits. Les décisions du Jury de Terrains relatives au contrôle de médication ne sont susceptibles d'aucun recours.

Le moment du prélèvement est décidé par le président du jury après consultation du Vétérinaire Officiel et du vétérinaire chargé du contrôle des médicaments. Les prélèvements doivent être effectués aussitôt que possible, mais en tout cas, pendant la période de juridiction du jury de terrain.

La Personne Responsable d'un cheval sélectionné pour un contrôle des médicaments doit être prévenue du moment du prélèvement. Elle assume dès lors la surveillance de son cheval et doit tout mettre en œuvre pour que ce contrôle ait lieu dans les meilleures conditions. La Personne Responsable (ou son représentant) de même que le vétérinaire du concours et un membre du jury de Terrain doivent pouvoir assister au prélèvement. Si, après avoir été informée, la personne Responsable (ou son représentant) renonce à y assister, cela signifie qu'elle accepte la procédure en vigueur.

Le refus ou l'obstruction de quiconque de soumettre un cheval au contrôle de médicaments doit être signalé immédiatement au président du Jury de Terrain qui fera rapport à la FRMSE.

Avant l'opération du contrôle des médicaments, l'identité du cheval doit être vérifiée à l'aide d'un lecteur de puce.

Le registre et la fiche du contrôle des médicaments doivent être signés par le vétérinaire chargé de ce contrôle et par la Personne Responsable du cheval prélevé.

En signant ces documents officiels, le vétérinaire reconnaît que tout est mis en œuvre pour éviter toute pollution du prélèvement.

En signant ce formulaire, la Personne Responsable accepte par le fait même la validité du matériel et des procédures utilisées.

Le refus par la Personne Responsable de signer ce formulaire doit être signalé immédiatement au président du Jury.

Sous la responsabilité du Vétérinaire chargé du contrôle des médicaments, les prélèvements (échantillon A et B) doivent être conservés dans un réfrigérateur sous surveillance et doivent être amenés, dans un laboratoire d'analyses agréé au plus tard dans les 72 heures qui suivent la fin du concours, soit par le Vétérinaire Préleveur soit par un transporteur agréé. Le choix du laboratoire agréé est effectué par la FRMSE.

Les résultats des analyses sont envoyés le plus rapidement possible à la FRMSE. Le Directeur-Général est tenu de faire rapport de tous les résultats des prélèvements effectués à la Commission Juridique dans les cinq jours calendrier de leur réception.

Analyse de l'échantillon A

L'échantillon A doit être analysé concernant des substances interdites par le laboratoire le plus vite possible, mais au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'échantillon.

Si l'échantillon A donne un résultat négatif, le laboratoire peut détruire l'échantillon B.

Contre-expertise

Si l'échantillon A est positif, une contre-expertise de l'échantillon B peut être demandée par le concurrent, ceci dans les 10 jours suivant la réception du rapport écrit. La contre-expertise, qui est à la charge de celui-ci, doit être effectuée par un laboratoire de référence reconnu par le laboratoire qui a effectué l'analyse de l'échantillon A.

A la demande du concurrent, l'analyse de l'échantillon B peut être supervisée par une tierce personne choisie par le concurrent. La contre-expertise de l'échantillon B doit si possible être effectuée dans les 21 jours après la demande présentée par le concurrent. Si la contre-expertise de l'échantillon B est négative, la totalité du résultat doit alors être considérée comme négative.

Les procédures de prélèvement, de stockage, d'envoi, d'analyse et de contre-expertise sont décrites dans le règlement vétérinaire de la FRMSE.

Sanctions et amendes infligées

Quand le prélèvement est confirmé positif et si la contre expertise n'a pas été demandé par la personne responsable, cette dernière est soumise aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du cavalier et du cheval avec restitution de la médaille, du prix et les allocations correspondantes.
- Une amende de 10.000 dhs
- Frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage en question,
- Selon les substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier et le cheval pour une durée allant de trois à six mois.

En cas de récidive, le cavalier est soumis aux sanctions suivantes :

- Disqualification systématique du cavalier et du cheval avec restitution de la médaille (championnat et coupes), de la dotation financière et les allocations correspondantes.
- Une amende de vingt mille dirhams (20 000 dhs)
- Paiement des frais de prélèvements et d'analyses du contrôle antidopage du contre expertise en question,
- En fonction des substances détectées, la commission fédérale peut interdire le droit de participation au cavalier concerné et à son cheval pour une durée allant de six mois à une année.

La commission fédérale est souveraine d'infliger des amendes et des sanctions plus sévères à l'encontre du cavalier en question, et ce, allant jusqu'au retrait de la licence fédérale (autorisation de monter).